

	Document maîtrisé	Date réunion	22/12/2022	Référence :	CR-CM
	<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL</p>			Edition du :	23/12/2022
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022 A 18 H 00**

L'an **deux mille vingt-deux**, le **vingt-deux décembre**, à **dix-huit heures zéro minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2022

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, DEQUIDT Jonathan, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : SIMON Robert, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PAUL Gaëlle, RICHARD Aline.

Pouvoirs : SIMON Robert donne pouvoir à GINIES Alain, MAQUER Françoise donne pouvoir à GACHET Edith, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan



Le Maire excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et informe des pouvoirs donnés.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour => l'ordre du jour est validé.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Jonathan DEQUIDT est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

=> *Approbation du procès-verbal de la séance précédente*

- 1) *Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à une démission*



1/ ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Le Maire donne lecture du courrier du Préfet de l'Isère informant de la volonté d'Edith GACHET de démissionner de sa fonction de 3^{ème} Adjointe au Maire, étant entendu qu'elle conserve son mandat de conseillère municipale.

Le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement des services, notamment l'Urbanisme, il est nécessaire de pouvoir le poste vacant de 3^{ème} Adjoint.

Il remercie Edith GACHET pour son engagement en tant qu'Adjointe à l'Urbanisme, pour avoir élaboré le Plan Local d'urbanisme et ses modifications, sa régularité dans les réunions avec la Commission urbanisme, le traitement des dossiers et son impartialité, ainsi que pour toutes les missions qui lui ont été confiées.

Edith GACHET répond qu'il s'agit d'un devoir en tant qu'élue de s'impliquer dans la vie communale et effectuer les missions avec impartialité. Elle remercie le Maire pour son travail, même dans les moments difficiles que vit la commune actuellement. Elle remercie également les membres extérieurs de la commission urbanisme qui ont toujours été impliqués et motivés pour cette mission.

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder au vote au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération :

- **DECIDE** que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;
- **PROCEDE** à la désignation du 3^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :
 - Sont candidats : VOLPE Marc
 - Nombre de votants : 11 (dont 3 pouvoirs)
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
 - Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
 - Nombre de suffrages exprimés : 11
 - Majorité absolue : 6
 - Ont obtenu : VOLPE Marc = 9 voies

Monsieur VOLPE Marc est désigné en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire. Il remercie pour cette confiance. Il confirme qu'il va reprendre la suite d'Edith GACHET sur l'Urbanisme, avec le traitement des nouveaux dossiers qui arrivent avec le développement touristique de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table :

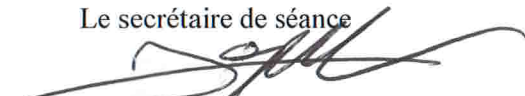
- Murielle VIARD GAUDIN informe qu'elle a une demande de subvention des Archers de l'Oisans pour aider à l'achat des tenues. Elle propose de procéder comme avec les autres associations, à hauteur de 50 % du montant des tenues des enfants d'Allemond => proposition validée

- Richard VIARD et Marc VOLPE informent que nous attendons le passage de la STRMTG pour contrôler l'assesseur incliné avant de pouvoir l'ouvrir au public.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire de séance


Jonathan DEQUIDT

Le Maire,


Alain GINIES

